



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des Elections et de la Réglementation**

**ARRÊTÉ n°1113-2021-0037  
fixant la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants  
au premier tour de l'élection des conseillers départementaux  
du 20 juin 2021**

La Préfète de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment les articles L.210-1 et R.109-1, R.109-2 et R.28 ;

Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux ;

Vu le décret n°2014-247 du 25 février 2014 modifié portant délimitation des cantons dans le département de l'Orne ;

Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux et régionaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2021 modifiant celui du 23 avril 2021 fixant le délai de dépôt des déclarations de candidature et les dates limites de livraison des documents électoraux ;

Vu le tirage au sort effectué le 5 mai 2021 à la préfecture de l'Orne pour l'attribution des numéros de panneaux d'affichage des binômes de candidats par canton,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Orne,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants pour l'élection des conseillers départementaux du 20 juin 2021 est arrêtée selon l'annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** - Dans chacune des communes des cantons du département, les emplacements d'affichage, dont les binômes ont été tirés au sort le 5 mai 2021, sont attribués aux candidats dans l'ordre indiqué dans l'annexe. Les emplacements d'affichage doivent être installés pour le lundi 31 mai 2021 à 0 heure, date d'ouverture de la campagne électorale.

**ARTICLE 3** - Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes de l'Orne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Alençon, le 5 mai 2021

Pour la Préfète,  
Le Sous-Préfet,  
Secrétaire Général,

Charles BARBIER